

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 MARS 2026**

Séance ordinaire du 2 mars 2026

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 2 mars 2026 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Véronique Dupuis et Karine Trudeau et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

2026-03-1323

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

en y retirant les points 12.6 Plan municipal de gestion des actifs – eau (PGA-eau) et 15.1 Festival de Compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville;

- et en y ajoutant le point 19.1 Projet Sainte-Brigide sur le Parc - Autorisation de production d'une lettre pour un délai supplémentaire au ministère de l'environnement. au point « Affaires diverses »;

- En modifiant le point 11.2 pour qu'il se lise Forage rang Haut de la Rivière Nord

- Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1324

Procès-verbal : février 2026

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance du 2 février 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1325

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 2 mars 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 175 093,76 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 MARS 2026**

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Avis de motion **Règlement numéro 2026-486 relatif au traitement des élus**

Monsieur le conseiller Michel Lemaire donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2026-486 relatif au traitement des élus.

Le projet de règlement 2026-486 est déposé et présenté.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 23 février 2026.

2026-03-1326 **Demande d'appui : Échangeur municipalité Saint-Alexandre**

Considérant les demandes faites par le BAPE en mars 2006 qui a situé l'échangeur sur un emplacement qui ne convient pas aux membres de la communauté alexandrine et que cette opposition a été maintes fois exprimées;

Considérant les démarches effectuées par la Municipalité de Saint-Alexandre depuis l'annonce de la terminaison de l'autoroute 35 pour obtenir un échangeur sur son territoire;

Considérant la volonté commune de la municipalité et du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de situer l'échangeur dans l'axe de redressement de la route 227;

Considérant tous les arguments pour soutenir le choix de l'emplacement de l'échangeur soit la fluidité du trafic et sa lisibilité, les effets environnementaux, la sécurité routière, le développement socio-économique de la proximité de l'échangeur près de la zone urbaine et la protection du territoire agricole;

Considérant que le redressement de la route 227 éliminerait le double virage sur une distance de 1.2 kilomètres sur le chemin de la Grande-Ligne;

Considérant les bienfaits régionaux de l'échangeur Saint-Alexandre sur la circulation automobile;

Considérant le travail en concertation avec le MTMD;

Considérant le trafic actuel sur le chemin de la Grande-Ligne qui est dangereux pour les usagers de la route, ses résidents et ses agriculteurs et que plusieurs accidents ont eu lieu;

Considérant la réalité actuelle que l'autoroute 35 a coupé la municipalité en deux et que la communauté alexandrine n'a pas accès à l'autoroute sur son territoire;

Considérant la décision du gouvernement du Québec de placer le projet de l'échangeur dans la loi 66, *Loi concernant l'accélération de certains projets*

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 MARS 2026**

d'infrastructures, qui priorise certains travaux au Plan québécois des infrastructures (PQI)

Considérant la présentation du projet de l'échangeur Saint-Alexandre et l'annonce de sa réalisation faite par les représentantes du MTMD, du bureau régional de Châteauguay, le 26 mars 2024;

Considérant qu'une année plus tard, le MTMD a décidé de retirer le projet de l'échangeur Saint-Alexandre du PQI en mars 2025 et d'utiliser ses fonds réservés pour d'autres travaux,

Considérant les engagements tenus par la ministre du MTMD au printemps 2025 lors de l'annonce des investissements du ministère en Montérégie de remettre éventuellement le projet dans le PQI;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- Que la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville appuie la demande de la municipalité de Saint-Alexandre et réitère aux autorités sa volonté d'obtenir un échangeur sur l'autoroute 35;
- Que cet échangeur se situe dans l'axe de redressement de la route 227;
- Que le ministère des Transports et de la Mobilité durable réalloue les ressources financières dédiées au projet de construction de l'échangeur et qu'il remette le projet de construction dans le prochain PGI qui sera déposé en mars 2026;
- Que cette résolution soit transmise aux personnes et entités suivantes :
 - M. Jonathan Julien, ministre des Transports et de la Mobilité durable
 - M. Benoit Charrette, ministre responsable des infrastructures
 - Mme Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales
 - Mme Audrey Bogemans, députée de la circonscription d'Iberville
 - M. Monsef Derraji, porte-parole de l'opposition officielle en transports
 - Mme Filomena Rotiroti, porte-parole de l'opposition officielle en infrastructures
 - M. Étienne Grandmont, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en transports
 - M. Haroun Bouazzi, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en infrastructures
 - M. Joël Arseneau, porte-parole du troisième groupe d'opposition en transports
 - M. Pascal Paradis, porte-parole du troisième groupe d'opposition en infrastructures
 - Mme Christine Normandin, députée de la circonscription de Saint-Jean
 - Les associations locales de la Coalition avenir Québec, du Parti libéral du Québec, de Québec solidaire, du Parti Québécois et du Parti conservateur du Québec de la circonscription d'Iberville
 - M. Éric Latour, préfet de la MRC du Haut-Richelieu
 - Mme Sylvie Beauregard, préfète de la MRC de Brome-Missisquoi
 - Les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 MARS 2026**

2026-03-1327 **Centre de Services scolaires des Hautes-Rivières : planification des besoins d'espaces 2027-2037**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu une copie du document Projet de planification des besoins d'espace 2026-2036 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSHR);

Considérant que le CSSHR a pris en considération les projets de développement domiciliaire de la Municipalité dans la planification des besoins proposée;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose ;

- D'aviser le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est en accord avec la Planification des besoins d'espace 2027-2037.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1328 **TECQ 2024-2028 : programmation révisée**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'engager la Municipalité à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- d'engager la Municipalité à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation révisée de travaux no 1 ci jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- d'engager la Municipalité à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 MARS 2026**

- d'engager la Municipalité à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- d'engager la Municipalité à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1329 Site internet : renouvellement

Considérant la réception de l'avis de renouvellement du fournisseur numérique pour assurer le service du site internet, de l'hébergement, du nom de domaine et de l'infolettre;

Considérant que l'inscription au forfait doit être renouvelée annuellement;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- d'autoriser le renouvellement du forfait entourage avec Numérique.ca, selon les termes de l'avis de renouvellement daté du 17 mars 2026 et d'autoriser le paiement des frais de 1 950 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1330 Bureau municipal : Nettoyage des conduits de ventilation

Considérant la volonté du conseil et la nécessité d'assurer le nettoyage des conduits d'aération dans le cadre de l'entretien du bâtiment situé au 555, rue Principale;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'octroyer le contrat à Optimair, selon les termes de la soumission 2740, datée du 18 février 2026, au montant de 2 495 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1331 Bornes d'incendie : Inspection et analyse 2026

Considérant que les membres du Conseil désire que les travaux annuels d'inspection et d'analyse des bornes d'incendie soient effectués en 2026;

Considérant que par souci d'économie de volume d'eau utilisée il devient plus avantageux d'octroyer le contrat afin d'effectuer le rinçage unidirectionnel au même fournisseur de services que pour l'inspection des bornes d'incendie;

Considérant que la résolution 2026-02-1314 adoptée lors de la séance du 12 février 2026 octroyait le mandat à Aquatech et qu'elle doit être abrogée;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'abroger la résolution no 2026-02-1314 qui octroyait le contrat à Aquatech;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 MARS 2026**

- d'octroyer le contrat à Hydra-spec, selon les termes de la proposition O- 33832-01, datée du 5 novembre 2025, pour un montant de 2 235 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1332 Émondage et abattage d'arbres

Considérant que le Conseil désire que des travaux d'émondage et d'abattage d'arbres soient effectués afin d'entretenir ceux-ci et d'assurer la sécurité des citoyens;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Jean-Christophe Martel, selon les termes de la soumission 36, reçue en date du 3 février 2026, pour un montant de 4 250 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1333 Forage rang Haut de la Rivière-Nord

Considérant la demande de forage sous le rang du Haut de la Rivière-Nord afin d'alimenter en eau le champ du propriétaire et dont les travaux seront réalisés sur les lots suivants : 4 446 388 et 4 446 396;

Considérant les soumissions reçues;

Considérant que le coût des travaux est entièrement à la charge du propriétaire de l'immeuble;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'octroyer le contrat de forage à Foraction, selon les termes de la soumission F9993, datée du 26 janvier, pour un montant de 15 500 \$ plus taxes ;
- d'octroyer le mandat de forage complémentaire à Groupe manu, selon les termes de la soumission datée du 27 janvier 2026 pour un montant de 1 850 \$ plus taxes ;
- d'exiger du propriétaire de l'immeuble un dépôt équivalent à 100% du contrat accordé, et ce, avant la confirmation du contrat à Foraction et Groupe Manu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1334 Pompes : contrat d'entretien

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat d'entretien annuel des pompes (2 pompes sanitaires, 1 pompe pluviale) pour une période de 3 ans;

Considérant les soumissions reçues;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 MARS 2026**

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Pompex, selon les termes de la soumission datée du 4 décembre 2025, comme suit :
 - 1 850 \$ pour l'année 2026
 - 1 980 \$ pour l'année 2027
 - 2 120 \$ pour l'année 2028plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1335 **Poste de pompage des eaux usées – Nettoyage bi annuel**

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat de nettoyage du poste de pompage des eaux usées;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'octroyer le contrat à Le Groupe ADE inc., selon les termes de l'offre de services #ADE-26-175 datée du 19 février 2026, pour un montant de 4 798 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1336 **Réseau pluvial : nettoyage de puisards**

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat de nettoyage des puisards;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'octroyer le contrat à Le Groupe ADE inc., selon les termes de l'offre de services #ADE-26-175 datée du 19 février 2026, pour un montant de 1 920 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1337 **Vannes de régulation : Inspection**

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat d'inspection des vannes pour corriger des influences importantes sur les variations de pression et débit de l'eau;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- d'octroyer le contrat à Servalve, selon les termes de l'offre de services datée du 6 février 2026, pour un montant de 1 639 \$ plus taxes et à Aquatech, selon les termes de l'offre de services datée du 12 février 2026, pour un montant de 930 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 4432 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 MARS 2026**

2026-03-1338 **Étangs : sulfate ferrique**

Considérant les besoins en sulfate ferrique pour le traitement des eaux usées;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'achat de sulfate ferrique à Kemira, selon les termes de la soumission datée du 29 janvier 2026, pour un maximum de 26 tonnes métriques liquides et une dépense au montant maximal de 11 414 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis pour le mois de février 2026 est déposé au Conseil.

2026-03-1339 **Dérogation mineure : Lot 4 931 612, 9^e rang**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour permettre de régulariser le lot 4 391 612 en prévision de la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le règlement de lotissement prévoit que la largeur minimale d'un lot desservi en dehors des zones Ra-10 et Ra-12 est de 25 mètres;

Considérant que le lot présente une largeur de 19.48 mètres;

Considérant que le lot est situé en zone résidentielle Raa-1 selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant que par résolution, le Comité consultatif d'urbanisme informe le Conseil qu'il est favorable à la demande (réf. résolution U2026-02-225);

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder la dérogation mineure telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1340 **Coordonnatrice loisirs – conditions de travail**

Considérant que les membres du conseil reconnaissent que la charge de travail de la coordonnatrice des loisirs est devenue plus importante et sont satisfaits de son rendement ;

Considérant qu'elle est aussi en charge de volet des communications et de toutes les plateformes de communications au sein de la municipalité ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 MARS 2026**

Considérant qu'il devient nécessaire de bonifier les heures de travail hebdomadaire avec prise d'effet de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2026 afin de lui permettre de remplir son mandat à son plein potentiel;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- de modifier les conditions de travail de la coordonnatrice loisirs en bonifiant ses heures hebdomadaires selon les conditions prévues au document : « Conditions de travail - Mélanie Côté-Dumas - 1^{er} janvier 2026 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1341 **Soirée – 17 avril 2026**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre de la programmation d'activités pour le rendez-vous Brigidien ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 8 000 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Le maire demande le vote :

Ont voté pour : Madame la conseillère Karine Trudeau
 Madame la conseillère Véronique Dupuis
 Monsieur le conseiller Maxime Lasnier
 Monsieur le maire Mario van Rossum

Ont voté contre : Monsieur le conseiller Michel Lemaire
 Monsieur le conseiller Clément Brisson
 Monsieur le conseiller Mario Daigneault

Adoptée à la majorité du conseil

2026-03-1342 **Mois de l'arbre**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre de la journée de don d'arbres et d'échanges de vivaces ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 350 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1343 **Concours**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre du concours du jour de la terre Citoyens 2026 et de l'École Notre-Dame-du-Sourire ;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 MARS 2026**

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 850 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1344 Activités de Pâques

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre de la programmation d'activités pour la fête de Pâques ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 3 000 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1345 Fête nationale

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre de la programmation d'activités pour la fête nationale ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 45 000 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1346 Fête nationale – Demande de commandite

Considérant le programme de soutien à l'action bénévole et le montant de la subvention de 500 \$ octroyé pour les loisirs de la municipalité ;

Considérant le formulaire complété par Madame Mélanie Côté-Dumas, coordonnatrice des loisirs afin de bénéficier du montant de subvention ;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire et Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande complété afin de finaliser le dossier de la Municipalité et de bénéficier du montant de subvention octroyé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1347 La Montérégiade : autorisation signature de l'entente

Considérant le bail intervenu avec le ministère des Transports et de la mobilité durable en ce qui a trait à la piste cyclable « La Montérégiade » parcourant les territoires de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mont Saint-Grégoire et Sainte-Brigide d'Iberville;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 MARS 2026**

Considérant l'adoption par la MRC du règlement 426 sur les mesures et conditions administrative relatives à la gestion et l'entretien de la piste cyclable permettant d'établir annuellement la répartition des couts via une quote-part;

Considérant que la MRC et les municipalités de Mont Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal (RLRQ, c.27.1) afin de conclure une entente intermunicipale confiant certains travaux d'entretien à ces dernières;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- Que le préambule de la présente en fait partie intégrante;
- D'approuver l'entente relative à l'entretien d'une portion de l'axe 1 de La Montérégiade;
- D'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire et Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1348

Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu – Adoption du rapport annuel d'activités 2025 de la municipalité de Sainte-Brigide d'Iberville

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 14 février 2025;

Considérant que, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, toute autorité locale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues par un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre ;

Considérant que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO), ainsi que des indicateurs et des statistiques en matière de sécurité incendie;

Considérant que le rapport annuel d'activités 2025, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, a dûment été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ont pris connaissance dudit rapport ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

QUE la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville adopte le rapport annuel d'activités 2025 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu;

QUE la MRC du Haut-Richelieu procède à la consolidation de l'ensemble des rapports annuels d'activités transmis par les autorités locales et qu'elle en assure, par la suite, la transmission au ministère de la Sécurité publique,

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 MARS 2026**

conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*. Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat de nettoyage du poste de pompage;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-1349

Filtre au sable – mandat de conversion de plans autocad

Considérant le projet de mise à jour du traitement de l'eau;

Considérant la nécessité de conversion des plans du bâtiment de traitement des eaux du format pdf au format autocad (pwg) afin de pouvoir procéder avec les modifications nécessaires à l'aménagement du nouveau système de traitement des eaux et générer les plans qui sont utilisés pour l'appel d'offre ainsi que la demande d'autorisation auprès du MELCCFP;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'octroyer le contrat à Madame Karine Dussault, dessinatrice selon les termes de la soumission datée du 12 février 2026, pour un montant maximal de 7 200 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Le point suivant est ajouté dans les « Affaires diverses »

2026-03-1350

**Autorisation production d'une lettre au ministère de l'Environnement–
Projet Sainte-Brigide sur le Parc**

Considérant le projet domiciliaire de Sainte-Brigide sur le Parc et la demande du promoteur entre 4 monts pour obtenir certaines informations;

Considérant le délai de traitement et le temps d'analyse nécessaire pour s'assurer que le projet de règlement est la meilleure option envisageable ainsi que l'obtention des autres informations demandées;

Considérant l'échéancier établi au 8 mars 2026 par le Ministère de l'environnement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'autoriser Mme Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe à produire une lettre adressée au Ministère de l'environnement et à signer pour et au nom de la Municipalité, afin de confirmer la nécessité d'obtenir un délai supplémentaire pour assurer le suivi des différentes demandes du promoteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 MARS 2026**

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2026-03-1351

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Catherine Emond,
greffière-trésorière, adjointe

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Catherine Emond,
greffière-trésorière adjointe

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire